



Service de garde St-Michel Rougemont
Modifications du contrat de fréquentation 2018- 2019

Mon enfant _____ était inscrit pour l'année 2018-2019

Régulier Sporadique

Voici mes modifications :

Dorénavant, mon enfant fréquentera le service de garde : (Cocher le nouveau statut)

Inscription fréquentation régulière :

Statut régulier : Au moins deux périodes (soit matin, midi, soir) de garde par jour et un minimum de trois jours au coût de 8,20\$ par jour.

Nombre de jours par semaine _____ (minimum de trois jours)

Spécifier : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
 Variable

Spécifier les périodes de présence de votre enfant :

Matin (6h30à 8h00) Midi (11h50 à 13h05) Soir (14h50 à 18h00)

Inscription de fréquentation sporadique fixe

Statut sporadique : Matin 8,00\$ Midi 3,00\$ Soir 9,00\$

Spécifier : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Ce sont les enfants qui fréquentent le service de garde de façon non régulière. L'enfant utilise le service de garde 2 jours et moins par semaine. Si les journées changent, les parents doivent aviser le service de garde maximum le vendredi pour la semaine suivante. L'enfant sera accepté selon la disponibilité des places. Les frais de garde sont payables lors de la réception de la facture.

Quitte le service de garde :

Date du départ : _____

Journées pédagogiques seulement :

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature de la responsable de garde _____ Date : _____